

# Rénovation des contrats de ville et mobilisation pour l'emploi des habitants des quartiers

Synthèse des échanges  
et principaux enseignements  
de la rencontre normande  
du 28 mai 2019

## REMERCIEMENTS

---

*Nos plus vifs remerciements aux acteurs qui ont participé activement à cette rencontre.*

## REDACTION

---

*Gautier DELAHAYE, chargé de missions  
Pascale DESPRES, responsable des activités de Normanvilles  
Lucie LECHAT, chargée de missions  
Julie MOLETTE, chargée de missions*

*Maquettage : Elodie BROUDIN, responsable informatique et web*

*Un travail mené par Normanvilles et l'Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU) .*

*Cette rencontre a été préparée en partenariat avec l'Etat, en particulier la DIRECCTE, et la Région Normandie. Elle a réuni plus de 60 professionnels et élus.*

# INTRODUCTION

Comme le rappelle l'avant-propos du dernier [rapport](#) de l'Observatoire national de la politique de la ville consacré à l'emploi et au développement économique dans les quartiers prioritaires : « Si les politiques publiques mises en œuvre contribuent réellement au rééquilibrage des chances dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, elles ne suffisent pas pour autant à faire disparaître les difficultés importantes rencontrées par les habitants ou les entreprises désireuses de s'y installer. »

Quelques constats issus de ce rapport peuvent ainsi être soulignés :

- *Les trajectoires professionnelles des habitants des QPV restent plus erratiques, y compris pour ceux qui sont au moins bacheliers.*<sup>1</sup>
- *L'accès à l'emploi est encore plus difficile pour les personnes à faible niveau de qualification, les jeunes et les femmes sont particulièrement concernés.*<sup>2</sup>
- *Les conditions d'emploi des habitants des QPV sont également plus précaires (plus de CDD et de missions d'intérim).*

A l'occasion de la rénovation des contrats de ville et dans le prolongement des travaux d'ores et déjà engagés pour les évaluer à mi-parcours, l'Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU) et Normanvilles ont organisé une rencontre le 28 mai dernier intitulée « Rénovation des contrats de ville et mobilisation pour l'emploi des habitants des quartiers ».

Son objectif : permettre aux acteurs des territoires engagés sur les questions de formation, d'emploi et de développement économique pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'échanger sur les difficultés rencontrées et de partager les pistes de réflexion et de travail concernant ce pilier des contrats de villes.

Cette rencontre a été préparée en partenariat avec l'Etat, en particulier la DIRECCTE, et la Région Normandie. Elle a réuni plus de 60 professionnels et élus.

Cette synthèse vise à rendre compte des échanges et restituer les principaux enseignements de cette journée.

## Sommaire

Aller vers les habitants éloignés de l'emploi	2-3
Réduire les freins liés à la mobilité	4-5
Mobiliser les acteurs économiques du territoire	6-7
Engagements renforcés pour l'emploi : partage d'idées	8-9



Une réflexion collégiale autour de trois questions fil rouge :

- Quelles méthodes, quels moyens pour aller vers les habitants éloignés de l'emploi ?
- Accès à la formation et à l'emploi, comment réduire les freins à la mobilité ?
- Comment mobiliser les acteurs économiques du territoire pour les quartiers ?

<sup>1</sup> 37% des jeunes au moins bacheliers issus des QPV ne travaillent pas 3 ans après leur sortie de formation initiale (contre 22% en moyenne pour les autres quartiers urbains).

<sup>2</sup> En 2017, le taux de chômage en quartier prioritaire (en légère baisse depuis 2014) s'élève à 24,7% contre 9,2% pour les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

## Quelles méthodes, quels moyens pour aller vers les habitants éloignés de l'emploi ?

### *Invisibilité des publics ou des acteurs pour l'emploi ?*

Les publics ne vont plus vers les institutions et sont confrontés à différents freins dont les réponses institutionnelles sont trop souvent dispersées.

Différents freins ont été mentionnés tout au long de la journée :

- barrières de la langue,
- faible mobilité,
- difficultés financières,
- problème de santé,
- usages difficiles des outils numériques,
- lourdeur administrative,
- « idées reçues » sur l'efficacité de Pôle emploi,
- manque de méthode pour rechercher un emploi,
- faible qualification des personnes, etc.

Il apparaît nécessaire de pallier ces difficultés avec un accompagnement multidisciplinaire, adapté aux besoins spécifiques de la personne, et permettant un retour vers le droit commun dès que possible.

### ***Retour sur le dispositif des Correspondants Solidarité Emploi (CSE)<sup>3</sup> : un dispositif de proximité en faveur de parcours adaptés au public***

Les séances ont été introduites par Claire Yonnet de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC) et trois des quatre « Correspondants » en poste (mis à disposition par le CCAS de la ville de Caen, de la mission locale, de Pôle emploi et de la ville d'Hérouville-Saint-Clair).

Initié en 2007, le CSE fait suite aux Equipes emploi insertion (ancien dispositif national en faveur des habitants en quartiers CUCS) et témoigne de la volonté de l'agglomération caennaise de pérenniser cette action.

L'objectif du dispositif, inscrit au contrat de ville, est d'être une **réponse « emploi » de proximité** pour les personnes en rupture avec les institutions du droit commun, et de faciliter la mise en relation entre les personnes et les institutions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires de veille active.

Le principe se fonde sur la mise en place d'une **permanence sur chaque quartier** et la mise en œuvre d'activités d'animation sur le territoire (collectives puis individuelles), selon les besoins identifiés localement. Il s'agit souvent d'un accueil par divers acteurs du domaine socioprofessionnel au sein d'associations.

Le dispositif CSE repose sur plusieurs conditions de réussite. Les correspondants sont mis à disposition par des partenaires, qui marque ainsi un engagement fort, et les structures d'accueil mettent à disposition pour les permanences des locaux neutres, abordables et repérés du public. C'est notamment cette **implication partenariale forte qui permet au dispositif de fonctionner correctement**. Il est important de **construire un maillage institutionnel, un réseau** sur le territoire pour se faire connaître et être reconnu, pour favoriser la remobilisation des personnes, capter les publics invisibles, construire des projets communs : intégration dans la dynamique de quartier, participation à la vie citoyenne, à des groupes réseaux. **Cette démarche d'investissement sur le terrain** ne peut fonctionner sans une **démarche volontaire** des publics. La force des CSE est d'être **souples, ouverts et disponibles**.

Les difficultés et enjeux du dispositif résident sur le temps d'accompagnement par rapport à la complexité du suivi des parcours. Les questions sur la pérennité des financements des postes sont également soulevées.

942 bénéficiaires ont été accueillis en 2018. La plus-value du dispositif CSE est double. Les Correspondants viennent d'horizons différents, ce qui **facilite les échanges** et les orientations de parcours des bénéficiaires (il a notamment été mis en avant la présence d'un agent de Pôle Emploi au sein de l'équipe du dispositif, qui est une très bonne porte d'entrée pour débloquer plus rapidement des situations). Il n'y a également pas de flux financier entre les partenaires, il s'agit juste de la mise à disposition de ressources humaines. Ceci rend assez simple techniquement la duplication d'un tel dispositif.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations : [http://www.mefac.fr/upload/publication/109\\_Plaquette\\_CSE\\_Grand\\_Public.pdf](http://www.mefac.fr/upload/publication/109_Plaquette_CSE_Grand_Public.pdf)

## Enjeux, précautions et recommandations pour « aller vers » les habitants

Il ressort des échanges un besoin de réinvestir les services publics dans les QPV. Le **contact terrain, humain apparaît primordial** pour plus de proximité avec les publics, pour **réseauter** et maintenir le(s) **partenariat(s)**. Les **acteurs du terrain** (associations, adultes-relais, centres socioculturels, agents pôle emploi, bailleurs, etc.) y trouvent un intérêt pour la conception et la mise en oeuvre de leurs projets.

Des **lieux et personnes dites « ressources » facilement identifiables** pour les habitants, tels que les centres socioculturels, les mairies, les éducateurs de rues, sont moteurs pour mobiliser et capter les publics « invisibles ».

*« Il faut que les structures soient visibles, pour attirer les invisibles »*

*« Ce ne sont pas les publics qui sont invisibles, mais les structures et les dispositifs existants qui sont invisibles »*

[extraits de paroles de participants]

Les méthodes de travail doivent **s'adapter aux publics**, elles sont différentes des démarches « classiques » qui ont recours de plus en plus au numérique (constituant trop souvent un frein pour les populations habitant en quartier prioritaire). Ces méthodes doivent être plus **ouvertes, flexibles, souples, privilégier le « hors les murs »** pour s'adapter aux publics, mais aussi pour considérer les représentations, « idées reçues » des habitants.

*« Il faut s'adapter à eux, plutôt qu'ils s'adaptent à nous »*

[extrait de paroles de participants]

La question de la définition des limites de l'accompagnement une fois le public capté a également été posée.

*« Attention à ne pas trop en faire, car ce n'est pas les autonomiser »*

[extrait de paroles de participants]

**La coordination des différents dispositifs, pour notamment mettre en lien les différents acteurs** paraît essentielle pour éviter les confusions sur la multiplication des actions et des dispositifs.

La mise en place de cette coordination est plus difficile pour les territoires qui n'ont pas de moyens spécifiques (ex : territoire non représentés par un-e délégué-e du Préfet, sans dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)...).

**La coordination est aussi un moyen pour informer sur l'existant** (nécessite un travail de veille) afin de favoriser le recours au droit commun. Cela suppose de prendre en compte le facteur temps dans la mise en oeuvre des actions et l'accompagnement des publics.

Enfin, **la pérennisation et la viabilité** des actions constituent un enjeu majeur pour ces quartiers dont les difficultés sont anciennes et profondes.



Source : Normanvilles

### ***De multiples freins à lever pour développer une mobilité autonome, véritable levier pour l'accès à la formation et à l'emploi***

Les problématiques de mobilité et l'absence de permis de conduire représentent un réel frein à l'insertion socioprofessionnelle des publics des quartiers prioritaires. Ces problématiques de mobilité ou d'accès aux permis de conduire peuvent avoir différentes origines : des freins cognitifs, psychologiques ou socioculturels, des freins liés à une méconnaissance du réseau de transport ou encore des freins financiers à la possession d'un véhicule. Or cette mobilité est un véritable levier pour accéder à la formation et à l'emploi, que ce soit parce qu'elle est nécessaire pour se rendre physiquement sur son lieu de formation/d'emploi ou parce qu'elle constitue un attendu dans le contenu de postes proposés (la mention de la détention du permis de conduire sur un CV est déterminante et ce bien avant la possession d'un véhicule personnel).

### ***Les plateformes mobilité ou le développement du savoir et pouvoir bouger via une offre globale et coordonnée***

Les expériences présentées lors de l'atelier (Auto-école associative du FJT Espace-Temps (deux antennes à Cherbourg et Hérouville-Saint-Clair), la plateforme Mobylys (Flers Agglo) et le réseau Mob'in Normandie et la plateforme Mobilité ALFA (Vernon) ont pour **objectif général d'accompagner leur public vers une mobilité autonome pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle.**

Les plateformes mobilité s'adressent aux **personnes en parcours d'insertion, en recherche d'emploi ou en formation**, et essentiellement sur prescription par des organismes qui diffèrent selon les financeurs des plateformes. Elles développent un **accompagnement individualisé pour une mobilité adaptée au projet socioprofessionnel** des personnes. Pour cela, elles s'appuient sur un **réseau territorial de coopération étroite** entre acteurs publics, privés et associatifs. L'objectif est de proposer une **offre globale et coordonnée comprenant un diagnostic, un accompagnement individuel, des possibilités de location** (cyclomoteurs et véhicules légers, projet de location de vélos électriques pour ALFA...), **des ateliers** (mobilité, gestion du stress, confiance en soi, ...), une **auto-école sociale** et/ou un **garage solidaire**. Cette offre globale s'appuie sur les ressources du territoire et les services gérés en interne à la plateforme.

### ***Un diagnostic initial des freins à la mobilité pour mobiliser les acteurs adéquats***

Que ce soit dans le cadre des plateformes mobilité ou de l'auto-école sociale, le diagnostic initial est fondamental. Ce dernier permet d'identifier la nature des freins à la mobilité et de mobiliser les solutions adéquates. Ce diagnostic permet aussi de ne pas engager dans le passage du permis de conduire des personnes qui n'ont pas encore les prérequis suffisants (savoir se repérer dans l'espace, lecture, écriture) et évite ainsi de les mettre en situation d'échec. C'est sur la base de ce diagnostic que l'organisation d'une réponse coordonnée et multidimensionnelle s'appuyant sur les acteurs du territoire est possible.

### ***La nécessité de rendre visible et lisible l'offre de solutions de mobilité, à la fois pour les prescripteurs et pour les habitants***

Le **manque de visibilité des acteurs et des dispositifs existants** est un des freins relevés à la construction de solution de mobilité. Le recensement des acteurs, de leurs actions et des publics visés doit permettre de porter l'information de l'existant aux prescripteurs, aux habitants et aux responsables des politiques de qualification, d'emploi et de mobilité. A ce titre, le réseau Mob'in Normandie cartographie les dispositifs d'accompagnement à la mobilité. Cette cartographie peut faciliter la mise en relation des dispositifs de début de parcours (accompagnement socioprofessionnel à la mobilité) aux acteurs qui interviennent sur la fin de parcours (acquisition de véhicule, location...). D'autres exemples d'actions de partage de l'information ont été cités : plateforme facilitant la mise en relation de covoiturage et permanences délocalisées au cœur des zones blanches.

### ***Des accompagnements adaptés aux freins rencontrés par les habitants***

Le développement de la mobilité des habitants des quartiers nécessite non seulement une lisibilité de l'offre des solutions de mobilité existantes, mais également une adaptation des solutions offertes par le droit commun. Cette adaptation doit prendre en compte la diversité des freins rencontrés par les habitants et leur projet socioprofessionnel, dans une logique de parcours autant que possible sur mesure.

**Pour les freins à la mobilité de nature cognitive, psychologique ou socioculturelle, des ateliers de mobilité diversifiés sont développés** (ateliers pour se repérer dans l'espace/se déplacer, lire une carte, organiser un trajet, apprendre à apprendre, ateliers centrés sur la confiance en soi et sur la gestion du stress, mise en situation d'examen réel des apprenants par la simulation du passage de l'examen en présence d'un inspecteur, et utilisation des tablettes tactiles utilisées pour le passage du code afin de réduire les difficultés d'apprentissage liées aux nouvelles technologies).

Des actions en partenariat avec des écoles afin de travailler le repérage dans l'espace et les fondamentaux de la sécurité routière pourraient être envisagées dans une logique de **promotion de la mobilité dès le plus jeune âge**.

Pour les **personnes allophones**, des ateliers ou dispositifs peuvent être mis en place pour travailler l'acquisition de compétences linguistiques liées au code de la route et aux fondamentaux de la sécurité routière.



Source : Normanvilles

**Concernant les freins financiers à la mobilité**, sont fournies des informations sur les aides financières disponibles et la gestion d'un budget relatif à son véhicule. Des partenariats locaux avec l'ADIE pour l'aide au financement ou avec des garages solidaires sont des solutions qui peuvent être également mises en œuvre pour faciliter l'achat ou la location d'un véhicule (voiture, scooter, vélo, vélo électrique).

Pour la réussite de ces ateliers, **l'assiduité des formés est indispensable**, en particulier pour la préparation de la partie théorique du permis de conduire. **Mais elle est difficile à obtenir** et nombreux sont les abandons en cours de préparation alors qu'une aide au financement a été dispensée via un prescripteur. **La mise en place d'une démarche spécifique de suivi renforcé est alors primordiale pour obtenir cette assiduité**, et ce qui peut prendre plusieurs formes :

- Obligation de présence sur un temps et des horaires déterminés,
- Appel systématique au référent qui accompagne le projet d'insertion professionnel en cas d'absence,
- Mise en place d'un financement en deux temps du permis de conduire, le financement de la partie pratique du permis étant soumis à l'assiduité et la réussite de la partie théorique.

### ***Jeunes apprentis, travailleurs à temps partiel et travailleurs à horaires atypiques, des publics pour lesquels des solutions sont encore à développer***

Plusieurs types de publics sont identifiés par les acteurs comme non touchés ou très partiellement par les solutions de mobilité locales. Par exemple, les plateformes mobilité s'adressent à un public majeur, or **le public des jeunes apprentis (16-18 ans) a une obligation de mobilité dans le cadre de la formation en apprentissage**. Un travail en partenariat, avec les centres de formation d'apprentis notamment, permet le développement de solutions adaptées.

**Les travailleurs à temps partiel ou travailleurs à horaires atypiques sont plus difficiles à intégrer dans les dispositifs de formation** au permis de conduire car leurs situations sont très diverses. Il n'est pas simple de développer des actions sur-mesure car les financements ne permettent pas aux structures des investissements importants pour un nombre très restreint de bénéficiaires par action. Les horaires de travail atypiques posent également la question de la disponibilité d'une offre de transport en commun multimodale pour se rendre sur son lieu de travail.

### ***Une demande très importante comparée aux places proposées et des financements complémentaires à trouver***

La mise en place d'accompagnements adaptés est donc une clé de réussite dans l'accès à la mobilité, mais **cette mobilisation nécessite un investissement lourd de la part des structures accompagnatrices**. Les actions de mobilité, qu'il s'agisse de plateforme mobilité, d'auto-école associative, ou de la simple aide financière à l'obtention du permis, sont confrontées à une raréfaction des ressources financières.

Des moyens existent, comme le Fonds social européen (FSE) pour les structures de taille importante ; les conseils départementaux sont également mobilisés sur le soutien aux dispositifs mobilité, et certains contrats de ville financent des actions de ce type. Mais ces fonds sont pour la plupart soumis à **une logique d'appel à projets qui ne donne pas une visibilité financière** à moyen et à long terme. C'est le premier frein, avec le manque de coordination des acteurs, relevé dans la mise en place d'actions pour une aide à la mobilité globale et adaptée.

Cependant, **des perspectives s'ouvrent avec le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)**, signé par la Région Normandie et l'Etat. Ce pacte mobilise des moyens conséquents pour faciliter l'accès à la formation professionnelle, et dans ces voies d'accès, l'expérimentation des dispositifs d'aide à la mobilité est mentionnée (cf. page 7).

## Mobiliser les acteurs économiques du territoire pour les quartiers

### ***Quelques enseignements concernant le déploiement de la charte « entreprises et quartiers »***

En introduction de cette séquence de travail, Franckie EUGENE-NORBERT, Délégué du Préfet sur le département de la Seine-Maritime est revenu sur la manière dont les entreprises seinomarines s'étaient engagées dans la charte entreprises et quartiers initiée en juin 2013 par le Ministre Délégué à la Politique de la Ville.

Cette charte poursuivait l'objectif de mobiliser fortement le monde économique pour les habitants des quartiers sur cinq axes principaux : l'éducation et l'orientation scolaire, l'emploi et l'insertion, le développement économique, l'accessibilité aux produits et aux services de l'entreprise, et le soutien aux initiatives locales par le mécénat de solidarité.

Pour la Seine-Maritime, ce sont 28 entreprises qui se sont engagées pour travailler sur tout ou partie de ces axes, en particulier les trois premiers. Cinq entreprises ont été particulièrement mobilisées.

Un bref bilan permet de souligner les réussites de cette démarche :

- Un partenariat renforcé avec l'Education nationale pour ouvrir la possibilité de découvrir certains métiers ;
- Des actions rendues possibles par le mécénat (soutien en investissement) ;
- Une mobilisation des entreprises via des actions proposées par le Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI) au bénéfice des habitants des quartiers.

Pour autant, il s'est avéré difficile de mobiliser les entreprises en l'absence d'outils adaptés et d'un pilotage institutionnel fort (rôle d'impulsion de l'Etat), la signature d'un grand groupe au plan national ne garantissant pas une mobilisation locale.

De plus, le suivi des actions et de leurs effets est resté peu précis, d'autant que les entreprises n'ont pas souhaité faire de la résidence en QPV un critère de recrutement, privilégiant des logiques inclusives.



le Paqte Avec les Quartiers  
pour Toutes les Entreprises

Désormais, le PAQTE prend le relais de la charte. L'Etat s'y engage aux côtés des entreprises (accueil des stagiaires de 3<sup>ème</sup> dans ses services par exemple) et leur propose des outils pour les accompagner.

### ***L'animation territoriale, un élément essentiel permettant une réelle mobilisation des acteurs***

Le développement économique au bénéfice des quartiers est un sujet relativement nouveau pour la politique de la ville. Les organisations locales, la répartition des compétences entre les élus et de l'Etat ne facilitent pas toujours les travaux sur ce sujet. Dans ce contexte, les besoins de coordination interministérielle et au sein des collectivités sont forts. Des interfaces restent à créer et des liens à tisser avec les acteurs économiques du territoire.

Les EPCI peuvent être très motrices sur cette question, en s'appuyant sur un réseau d'entreprises avec lesquelles elles sont déjà en relation.

L'animation territoriale de la charte et maintenant du PAQTE apparaît donc primordiale à la fois pour la faire vivre concrètement, pour mettre en lien et coordonner les actions et pour aller vers les acteurs économiques en limitant la sur-sollicitation de ceux qui s'engagent.

Certains grands groupes confient cette dimension de leur responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) à une fondation (ex : Fondation TF1) qui n'a pas toujours de visibilité au plan local. Au-delà de ces grands groupes, un travail très en proximité avec des PME et des TPE, s'appuyant sur une bonne connaissance des entreprises et des publics, sur la préparation des parties prenantes, permet de vraies réussites en termes d'embauches ou de mises en stage. En revanche, ce travail s'adresse nécessairement à de petits effectifs.

Des entreprises déjà sensibilisées ou en difficultés de recrutement (métiers en tension) peuvent aussi être très motrices et contribuer sous forme de mécénat de compétences (mise à disposition d'un collaborateur pour présenter un ou des métier(s) auprès de jeunes), d'accueil en « stage découverte des métiers », etc.

Enfin, certains acteurs paraissent finalement avoir été peu mobilisés jusqu'ici :

- D'une manière générale, les chambres consulaires (CCI, CRMA), très souvent signataires des contrats de ville, ont été peu actives dans le déploiement d'actions en direction des quartiers.
- Les branches professionnelles peuvent aussi être des portes d'entrée vers des groupements ou des clubs d'entreprises.

## Des enjeux fondamentaux de qualification et de formation

Elever le niveau de qualification des habitants des quartiers et rechercher une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les attentes du monde économique sur les territoires restent une priorité. Certains de ces territoires rencontrent des difficultés importantes de recrutement en personnels qualifiés alors même que les taux de chômage locaux sont importants.

Le lancement récent du Pacte régional investissement dans les compétences (PRIC) (cf. ci-contre) devrait permettre d'intensifier les initiatives existantes et d'en développer de nouvelles en direction des quartiers prioritaires. Les personnes vivant dans un QPV font partie des cibles prioritaires de la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) en Normandie<sup>4</sup>.

La montée en qualification peut également passer par l'apprentissage<sup>5</sup> ou la VAE (Validation des acquis et de l'expérience) qui a déjà fait l'objet d'actions d'information dans les QPV.

D'une manière générale, faire lien entre les établissements scolaires ou de formation, les branches professionnelles et les besoins des territoires repérés par les collectivités reste un enjeu fort. Le partage des constats est un préalable pour travailler et proposer des dispositifs de formation en lien direct avec des débouchés possibles : création ou adaptation de formations existantes, en formation initiale ou continue (diplôme, titre professionnel, CQP<sup>6</sup> ...).

### Quelques mots sur le Pacte régional investissement dans les compétences (PRIC)

Avec le PRIC, la Région et l'Etat lancent un programme ambitieux (850 millions d'euros) pour la formation des personnes en recherche d'emploi peu ou pas qualifiées (BAC ou infra-BAC), les jeunes et les seniors en particulier, sur l'ensemble de la région Normandie.

Ce programme d'actions poursuit les objectifs suivants :

- Repérer et mobiliser les publics pour les amener vers la formation (organisation de réseaux de proximité) ;
- Orienter et former vers les secteurs pourvoyeurs d'emploi en région (en partenariat notamment avec les branches professionnelles) ;
- Former en associant davantage les entreprises, notamment en développant la « Formation en Situation de Travail » pour répondre aux besoins de compétences spécifiques, en structurant avec les entreprises des parcours internalisés et structurés ;
- Sécuriser les parcours de formation (accompagnement à la mobilité par exemple) ;
- Favoriser l'expérimentation, faire évoluer les pratiques pédagogiques et développer de nouvelles modalités de formation (actions plus souples et/ou modulaires).

Une charte de l'animation territoriale a été signée le 13 novembre 2018 entre la Région Normandie et la Préfète de Région, pour un pilotage commun Etat/Région.

Le [hub du Carif-Oref](#) recense les documents liés au PRIC de Normandie.

## Mobiliser les acteurs économiques du territoire, oui, mais comment les convaincre ?

### Valoriser les entreprises engagées

Les entreprises qui s'engagent sont le plus souvent des entreprises déjà sensibilisées, qui partagent pleinement les objectifs de la politique de la ville en matière de lutte contre la précarité. Pour autant, elles attendent en retour de leur engagement **des bénéfices en termes d'image et de valorisation**.

### Sécuriser ces expériences

Certaines personnes peuvent être en difficulté pour se conformer aux codes de l'entreprise, en particulier pendant une première expérience ou après une longue période de chômage. **Un travail préparatoire auprès des entreprises et des chefs d'établissements** est donc le plus souvent nécessaire pour maximiser les chances d'une bonne intégration. Il repose nécessairement sur une animation territoriale structurée, permettant une sensibilisation progressive des parties prenantes. Il s'agit ici de répondre à un double objectif : sécuriser au maximum ces expériences pour les personnes comme pour les employeurs et engager un travail sur les représentations des employeurs vis-à-vis des habitants des QPV et inversement. Des associations peuvent être des espaces de travail particulièrement adaptés (valeurs associatives, soutien par des bénévoles).

### Souligner le potentiel des quartiers prioritaires

Les QPV ont une image fortement dégradée dont souffrent leurs habitants notamment en recherche d'emploi. Mais ils sont aussi des viviers de compétences pour les entreprises locales parfois en difficultés de recrutement, même si une formation reste souvent nécessaire.

Au cœur de ces quartiers, s'expriment des dynamiques positives de solidarité, de démographie, d'accueil des populations fragiles. Des compétences, des savoir-faire y sont présents et sont aujourd'hui sous-utilisés, faute peut-être d'une reconnaissance nationale de ce besoin de solidarité territoriale et du rôle d'ascenseur social qu'ils continuent de jouer malgré tout. **Une communication positive est donc capitale**. Elle peut notamment passer par la mise en lumière des expériences réussies de formation, d'intégration dans le monde professionnel et de création d'activités.

<sup>4</sup> A fin septembre 2018, 23 300 demandeurs d'emploi en catégories A-B-C résidant dans un QPV sont concernés par le PIC (179 300 au total).

<sup>5</sup> A noter qu'une réforme très importante de l'apprentissage est en cours, l'offre va fortement évoluer, les futurs possibles ne sont pas complètement connus à ce jour.

<sup>6</sup> Un certificat de qualification professionnelle (CQP) est une certification créée et délivrée par une branche professionnelle qui atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier. Un titre professionnel est une certification du ministère du travail.

## Engagements renforcés pour l'emploi - Partage d'idées

Au cours des différentes séquences de la journée, les échanges ont permis de mettre en lumière de nombreuses initiatives des territoires ainsi que de nouvelles propositions d'action. Nous avons rassemblé ici ces idées, en les classant par grandes familles d'engagements. Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive mais viendra, nous l'espérons, nourrir les travaux menés actuellement dans le cadre de la rénovation des contrats de ville.

S'APPUYER SUR LE DROIT COMMUN ET TRAVAILLER AUX ADAPTATIONS NÉCESSAIRES DE L'OFFRE DE SERVICES (MISE EN ŒUVRE DE RÉPONSES MULTISECTORIELLES) POUR TOUCHER DAVANTAGE ET MIEUX ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

### Forum emploi dans les quartiers (Colombelles)

L'objectif de ce type d'évènement est de communiquer et de diffuser l'information sur l'offre d'emploi en proximité, dans les quartiers prioritaires.

### Permanence dans les quartiers de l'AFPA (région normande)

L'AFPA, en lien avec le groupe CDC-Habitat, a délocalisé des permanences dans 14 quartiers prioritaires pour rapprocher l'information sur les formations auprès des habitants.

### Projet mobicit  (Honfleur)

Le centre social JSF met en œuvre un plan d'actions favorisant l'utilisation des modes de transports doux et alternatifs à la voiture (ex : mise à disposition d'un vélo électrique) et d'un système de navette avec tarification sous conditions.

### Correspondants solidarité emploi (CSE) (Caen-la-Mer)

Ce dispositif apporte une réponse de proximité pour les personnes en rupture avec les institutions en assurant des permanences locales, mais aussi en construisant un maillage territorial et un réseau pour accompagner et capter les publics « invisibles » (cf. p 2-3).

### Le réseau Mob'In Normandie (région normande)

Ce réseau réunit une trentaine d'acteurs de la mobilité inclusive sur les 5 départements normands (plateforme mobilité, loueurs solidaires, auto-écoles associatives, garages solidaires, transport à la demande). L'objectif est de permettre la mutualisation des expériences et de donner de la visibilité aux acteurs de la mobilité en région ([cartographie interactive](#)).

### La plateforme de mise en relation Covoiturage76.net (Eure et Seine-Maritime)

Cette plateforme en ligne est financée par les deux conseils départementaux.

### Guide des moyens de transports (Avranches)

Ce guide, réalisé par un conseil citoyen, indique les dispositifs de droit commun adaptés à des publics en difficulté matérielle ou physique, pour se déplacer depuis le quartier prioritaire.

### Mise en place de permanences dans les quartiers prioritaires (Caen-la-Mer)

La plateforme mobilité tient des permanences dans les quartiers prioritaires et de veille active, au sein des centres socioculturels.

### Création d'un système de navettes en partenariat avec une SIAE de formation poids lourds (Quimper / en réflexion sur le territoire ornais)

Un partenariat avec une SIAE de formation en conduite poids lourds a permis la mise en place d'un système de navettes pour conduire les habitants des quartiers prioritaires vers leur lieu de travail. Ce transport est assuré par des personnes elles-mêmes en formation. Ce système peut également permettre un meilleur accès aux lieux de formation.

### Garage solidaire Transmission14 (Hérouville-Saint-Clair)

Ce garage propose des tarifs solidaires à un public prescrit par les services sociaux et les villes. Il embauche également des salariés en insertion socio-professionnelle, en les soutenant avec un centre de formation dans l'acquisition de compétences de base (langue française) ou spécialisées (compétence de mécanicien) ([Site de Transmission 14](#)).

### Dispositif INTEGRACODE pour le public allophone (Vernon)

Ce dispositif, expérimenté par la plateforme mobilité ALFA, permet la mise en place pour les personnes allophones d'ateliers visant à la fois l'acquisition de compétences langagières et de fondamentaux de la sécurité routière (formation au code de la route en français langue étrangère). Une action à l'échelle normande, coordonnée par le FJT Espace-Temps de Cherbourg est également lancée sur 10 territoires.

### Mise à disposition par un bailleur social (TFPB) d'un local sécurisé dédié aux deux roues

### Préparation renforcée aux examens du permis de conduire (Flers et Vernon)

Cette préparation repose sur des mises en situation, avec un inspecteur (passage au permis et prise en main des tablettes numériques pour le passage au code). Elle vise une meilleure gestion du stress pour ces examens et un renforcement de la confiance en soi pour de futurs diplômés.

### Mise en place d'une vélo-école pour apprendre à se repérer en ville (Vernon)

Cette vélo-école de la plateforme ALFA permet aux futurs formés de se repérer en situation pratique et de s'approprier le code la route dans l'optique du passage au permis B.

FACILITER LA MOBILITÉ DES HABITANTS

Rendre plus lisible l'offre de solutions de mobilité à la fois pour les prescripteurs et pour le public visé :

- pour permettre la mise en réseau des acteurs
- pour les habitants

Développer des actions transversales à la croisée de l'insertion et de la mobilité

Agir sur le cadre de vie pour favoriser l'acquisition de moyens de locomotion

Adapter l'accompagnement à la mobilité par des mises en situation

DÉVELOPPER ET  
CONSOLIDER LES  
PARTENARIATS EN  
PROXIMITÉ

ORGANISER LA  
COORDINATION  
DES DISPOSITIFS  
ET DES ACTIONS  
EN DIRECTION  
DES QUARTIERS  
PRIORITAIRES

### **Café de l'emploi** (Pont-Audemer) / **Petits déjeuners prescripteurs** (Evreux)

La ville de Pont-Audemer a lancé les cafés de l'emploi pour aller vers les parents. A la sortie de l'école, la collectivité organise un café pour donner une visibilité à tous les acteurs de l'emploi. Cette initiative est organisée deux fois par an et compense, en partie, le fait que les structures ne soient pas implantées dans le quartier.

La plateforme Wimoov réunit sur le territoire d'Evreux, des habitants et des acteurs de l'emploi à l'occasion de petits déjeuners. Ces temps favorisent l'interconnaissance et le partage d'expériences.

### **Le bus 56** (Evreux Porte de Normandie, en réflexion à Saint-Lô)

Ce bus se déplace dans 70 communes, dont 3 quartiers prioritaires, pour apporter de l'information sur l'emploi, la formation et la création d'entreprise. Les permanences sont définies en fonction de la demande d'emploi et du nombre de bénéficiaires du RSA.

### **Mise en relation fonctionnelle du service emploi et développement économique de l'EPCI et du service politique de la ville**

#### **Création d'un réseau local d'insertion** (réflexion en cours en Seine-Maritime)

L'objectif est ici de mettre en lien des porteurs de situations et des porteurs de solutions, avec le soutien de l'Etat qui accompagne la démarche et de la collectivité (facilitateur) qui connaît les acteurs économiques de son territoire.

RENDRE PLUS VISIBLES  
LES DISPOSITIFS ET  
PERSONNES  
« RESSOURCES »

### **CSE** (Caen-la-Mer)

#### **Maison de service au public** (ex : Quartier de la Madeleine à Evreux)

Service de proximité où l'usager est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives.

#### **Action de l'AFPA** (ex Haute Normandie, puis à Hérouville Saint Clair)

Cette action permet via la mise à disposition par un bailleur d'un local au cœur d'un quartier, d'assurer une permanence d'une personne de l'AFPA afin d'apporter de l'information.

RENFORCER LES LIENS  
AVEC LE MONDE  
ÉCONOMIQUE ET LE  
FAIRE DÉCOUVRIR AUX  
HABITANTS ÉLOIGNÉS  
DE LA FORMATION ET  
DE L'EMPLOI

### **Parcours avenir de l'Éducation nationale**

Ce parcours individuel d'orientation et de découverte du monde professionnel vise à développer le sens de l'engagement et de l'initiative des jeunes pour construire un projet d'orientation scolaire et professionnel, via des visites en entreprises, des forums, des stages, des reportages sur des métiers, etc.).

#### **« My future »** (Caen-la-Mer) / **Pôle stage de l'Éducation nationale**

Ces dispositifs offrent plus de possibilités d'accès aux stages aux élèves dont les familles n'ont pas de réseau. Les acteurs de proximité ont ici un rôle de passerelles, et assurent un suivi des demandes de stages. Un service inter-académique de l'éducation nationale travaille également à aider les établissements et les collégiens à trouver un stage.

#### **Préparation opérationnelle à l'emploi** (POE)

Ces stages sont mis en œuvre par Pôle emploi en lien avec une ou des offre(s) d'emploi et permettent d'évaluer les compétences nécessaires pour occuper le(s) poste(s) en tenant moins compte des diplômes et expériences professionnelles des candidats.

#### **Financement de développeurs web pour aider les créateurs d'entreprises** (Orne)

#### **Journée création d'entreprise en QPV** (Dieppe)

France Active Normandie a organisé avec ses partenaires sur le quartier de Neuville une journée d'information sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise auprès des habitants et des professionnels, au moyen de stands et d'atelier ludiques. Cette journée a également permis de mettre en réseau les acteurs de la création d'entreprises.

#### **Actions de sensibilisation des entreprises à la politique de la ville par une valorisation de l'image des quartiers**

Ces actions événementielles peuvent porter sur une question fédératrice, comme sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) par exemple.

#### **Un GIP dédié à la mise en lien des offres et des demandes d'emploi** (Eure)

Cet outil s'appuie sur un repérage des besoins des entreprises locales (métiers en tension en particulier) et sur les acteurs de l'IAE. Il permet de travailler à une adaptation des offres de formation.

#### **Développement de liens avec les clubs d'entreprises et les branches professionnelles**

Un appui possible du FACE ou du CREPI dans le cadre du déploiement du PAQTE.

#### **Un travail avec les chambres consulaires pour revoir et préciser leur place et leur rôle dans le contrat de ville**

METTRE D'AVANTAGE  
EN LIEN LOCALEMENT  
OFFER ET DEMANDE  
D'EMPLOI POUR  
LES HABITANTS DES  
QUARTIERS

